



Arrêté n°AG33-2026 portant délégation de fonctions

à Monsieur Serge JAUGEAS, Conseiller municipal délégué

Le Maire de la Commune de Saint-Georges-des-Côteaux ;

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du **20 mars 2026** ;

Vu le tableau du conseil municipal ;

Considérant que le Maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que **Monsieur Serge JAUGEAS** a été élu **conseiller municipal** ;

Considérant que, dans l'intérêt d'une bonne administration des affaires communales, il y a lieu d'accorder une délégation de fonctions à **Monsieur Serge JAUGEAS, conseiller municipal** ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de fonctions

Il est donné délégation de fonctions à **Monsieur Serge JAUGEAS, conseiller municipal**, pour exercer les attributions suivantes :

- **Voirie** : suivi des travaux et aménagements des voies communales, participation aux réunions avec le service technique, compte rendu au Maire et aux commissions concernées, en appui et en coordination avec l'adjoint délégué.

Article 2 — Limites de la délégation

La présente délégation est une délégation de fonctions. Elle n'emporte pas délégation de signature

Article 3 — Exercice de la délégation

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire, qui peut à tout moment y mettre fin ou évoquer toute affaire entrant dans son champ.

Article 6

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 7

La Secrétaire générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Préfet, au Trésorier, à l'intéressé à la notification.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 23 mars 2026 et de sa publication sur le site de la commune le 23 mars 2026.

Fait à Saint-Georges-des-Côteaux, le 23 mars 2026

Le Maire,



Frédéric ROUAN

AR Prefecture

017-211703368-20260323-AG33_2026-AI
Reçu le 23/03/2026

Notification :

Je soussigné **Monsieur Serge JAUGEAS**, conseiller municipal, reconnais avoir reçu notification du présent arrêté portant délégation de fonctions.

A Saint-Georges-des-Côteaux, le 23 mars 2026

Signature :

Serge JAUGEAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a large loop at the bottom, with a smaller loop above it.

Affiché et publié le 23 mars 2026

